

## Quelles aides pour financer mon projet : EDF Obligation d'Achat ou Conseil Départemental 06 ?

Suite à l'arrêté publié le 6 octobre 2021, fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques, **il n'est plus possible de cumuler les aides nationales ; soit les primes EDF Obligation d'Achat et le tarif d'achat avec une autre aide locale comme celle du Département 06. Voici quelques éléments pour éclairer votre choix entre ces deux solutions.**

EDF avec obligation d'achat (OA)	Revente totale	Autoconsommation		
		Partielle avec vente du surplus	Partielle avec cession gratuite <3kWc	Totale sans injection
Prix de vente du kWc sur 20 ans	≤3kWc : 20,22c€/kWh ≤9kWc : 17,18c€/kWh	≤9kWc : 10c€/kWh		
Prime à l'investissement / prime à l'autoconsommation		≤3kWc : 430€/kWc installé ≤9kWc : 320€/kWc installé		
Prime à l'intégration paysagère	238€/kWc installé			
<b><u>Ou (non cumulable)</u></b>				
Conseil Départemental 06	Revente totale	Autoconsommation		
		Partielle avec vente du surplus	Partielle avec cession gratuite <3kWc	Totale sans injection
Prix de vente du kWh sur quelle durée ?	Contrat de vente de gré à gré : durée du contrat et prix du kWh à définir (moyenne de 5c€/kWh)			
Subvention à l'investissement		50% du montant HT de l'achat et de l'installation dans la limite d'un plafond propre à la puissance installée		

### Les aides d'EDF OA : primes et prix de vente du kWh

- La nature, le montant des primes et celui du prix de vente des kWh varient chaque trimestre. C'est la date de demande complète de raccordement (DCR) qui détermine le trimestre à partir duquel les tarifs sont fixés.

- La prime à l'intégration paysagère est proposée jusqu'au 8 octobre 2023 (ou avant si le plafond est atteint).  
Les critères de choix des procédés et type d'équipements sont répertoriés par le ministère de la transition écologique.
- Les primes sont attribuées l'année qui suit l'installation à la date anniversaire du raccordement.

*NB. Au-delà du seuil de puissance de 3 kWc, le montant de la TVA de votre installation passe à 20% (et non plus à 10%) et le bénéfice de la vente des kWh est imposable.*

### **La prime du Conseil Département 06**

- Vos kWh produits en surplus sont soit injectés gratuitement sur le réseau soit vendus dans le cadre d'un contrat hors OA (de l'ordre de 5 c€/kWh selon nos recherches) ou encore stockés dans des batteries.
- La prime est à solliciter sur facture auprès du Département des Alpes-Maritimes sur [Mesdémarches06.fr](http://Mesdémarches06.fr)

*NB. Pour bénéficier des primes il est **obligatoire de faire appel à un artisan RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement). Pour trouver un professionnel, sélectionnez « Panneaux solaires photovoltaïques » sur le site du ministère.  
Demandez explicitement à votre artisan de noter sur le devis quelles démarches administratives il va réaliser.*